



CONDITIONS GENERALES DE VENTES



SOMMAIRE

ARTICLE 1 – DEFINITIONS.....	3
ARTICLE 2 – OBJET.....	3
ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE RONDPOINT MEDIAS SERVICES.....	3
ARTICLE 4 – RESPONSABILITES DE RONDPOINT MEDIAS SERVICES.....	4
ARTICLE 5 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CLIENT.....	5
ARTICLE 6 – CONDITIONS D’HEBERGEMENT SUR NOS SERVEURS.....	5
ARTICLE 7 – DEPASSEMENT DU VOLUME MENSUEL DE TRANSFERT DE DONNEES ET/OU DE L’ESPACE DE STOCKAGE ATTRIBUES INITIALEMENT.....	6
ARTICLE 8 – SOLUTIONS DE MESSAGERIE ELECTRONIQUE.....	7
ARTICLE 9 – DUREE DU PRESENT CONTRAT.....	7
ARTICLE 10 – RESILIATION.....	7
ARTICLE 11 – SUSPENSION.....	8
ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE.....	8
ARTICLE 13 – CONFIDENTIALITE.....	8
ARTICLE 14 – COOPERATIONS AVEC LES AUTORITES.....	8
ARTICLE 15 – CESSION DU CONTRAT.....	9
ARTICLE 16 – CLAUSE DE DIVISIBILITE CONTRACTUELLE.....	9
ARTICLE 17 – NOTIFICATION / RECLAMATION.....	9
ARTICLE 18 – PERMANENCE DES CLAUSES.....	9
ARTICLE 19 – CONCLUSIONS.....	9
ARTICLE 20 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION JURIDIQUE.....	9



ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Hébergement : ressources techniques et moyens mis à la disposition du Client lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites.

Serveur : ensemble de matériels destinés à la mise en œuvre des fonctions nécessaires à la publication, la maintenance et la mise du site internet du Client.

Internet : Réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

ARTICLE 2 – OBJET

La souscription à l'offre [_____], objet du présent contrat, comprenant l'étude, le développement, la mise en place du site et son hébergement pour le **Client** [_____] implique l'acceptation de plein droit des conditions générales de ventes par celui-ci.

Il ne peut être dérogé aux conditions générales de ventes que par un écrit émanant de **RondPoint Médias Services**.

RondPoint Médias Services se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales de ventes, étant précisé que toute nouvelle version ne sera applicable qu'après sa notification aux clients.

Les présentes dispositions ont pour objet de définir les modalités et conditions générales de ventes de la prestation création et hébergement de sites internet par **RondPoint Médias Services**, 11 rue de la durance F – 05000 – GAP, dont le numéro SIRET est 511 385 387 00010, et le **Client** [_____].

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE RONDPOINT MEDIAS SERVICES

Par le présent contrat, **RondPoint Médias Services** s'engage auprès du **Client** à mettre à disposition sur ses serveurs l'espace disque et les ressources nécessaires dans le respect des conditions exposées aux articles ci-dessous.

RondPoint Médias Services s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyen. En conséquence, **RondPoint Médias Services** s'efforcera d'offrir un accès internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sans qu'elle ne puisse pour autant le garantir pour autant, compte tenu de la nature du réseau. Le **Client** reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas émanant du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans l'accès au serveur, indépendante de la volonté de **RondPoint Médias Services** et extérieur à ses moyens techniques.

RondPoint Médias Services garantit un accès au site par les abonnés du réseau dans les conditions d'une fréquentation raisonnable.



RondPoint Médias Services s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

RondPoint Médias Services s'engage à assurer l'accès au serveur 24h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, **RondPoint Médias Services** se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à des interventions techniques afin d'améliorer le fonctionnement ou pour tout autre opération de maintenance. **RondPoint Médias Services** informera alors auparavant, et dans la mesure du possible, le **Client** dans un délai raisonnable en précisant la nature et la durée de l'intervention, afin que le **Client** puisse prendre ses dispositions.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITE DE RONDPOINT MEDIAS SERVICES

La responsabilité de **RondPoint Médias Services** ne sera pas engagée dans les cas suivants :

- Détérioration de l'application du fait du **Client** et/ou du non-respect des conseils donnés ;
- Mauvaise utilisation des terminaux par le **Client** ou par sa clientèle ;
- Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au **Client**.

RondPoint Médias Services ne pourra être tenue responsable du non-respect par le **Client** des règles, lois et obligations d'ordre public et des bonnes mœurs nationales et internationales.

RondPoint Médias Services s'engage à respecter la protection du droit d'auteur de son **Client**.

Du fait des caractéristiques de l'internet, que le **Client** déclare parfaitement connaître, **RondPoint Médias Services** ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- Le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers notamment les fichiers d'adresses mais aussi les sons, les textes, les images, les éléments de forme, les données accessibles sur le site et ce à quelque titre que ce soit
- Les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le **Client**. **RondPoint Médias Services** ne peut en effet être tenue responsable de la gestion qui incombe de fait au **Client**.
- Les préjudices indirects, c'est-à-dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par **RondPoint Médias Services**, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le **Client** sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées. Toute action dirigée contre le **Client** par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de **RondPoint Médias Services**, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le client à **RondPoint Médias Services** et/ou facturées au **Client** par **RondPoint Médias Services**.

RondPoint Médias Services s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions



optimales les services au **Client** sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

RondPoint Médias Services ne saurait être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, **RondPoint Médias Services** informe le **Client** que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CLIENT

Le **Client** agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité.

Le **Client** est seul responsable de son exploitation professionnelle.

Notamment, en application des dispositions légales et de la loi du 30 Septembre 1986 modifiée, le **Client** est civilement et pénalement responsable du contenu de son site, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des propos échangés sur les forums de discussion, et/ou publiés sur les listes de diffusion, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions civiles ou pénales qu'elles suscitent, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits de la personnalité, de la vie privée et de la protection des mineurs.

Le **Client** s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dont notamment les règles ayant trait au fonctionnement des services en ligne, au commerce électronique, aux droits d'auteur, aux bonnes mœurs et à l'ordre public ainsi que les principes universels d'usage de l'internet, communément appelés « Netiquette ». Le **Client** s'interdit plus particulièrement de disposer dans son site d'un contenu à caractère illicite ou contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public (sites à caractère érotique ou pornographique) et de proposer des liens hypertextes pointant vers des sites ou des pages non conformes.

Le **Client** garantit **RondPoint Médias Services** contre toute action, revendication de tiers liées au contenu des informations hébergées et à ce titre, le **Client** indemnifiera **RondPoint Médias Services** de tous frais engagés, charges, indemnités et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, comprenant les honoraires et frais des conseils de **RondPoint Médias Services**, y compris en cas de décision de justice non définitive.

Le **Client** s'engage à respecter les dispositions relatives aux mentions légales obligatoires à insérer sur son site internet en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en particulier celles relatives aux déclarations des traitements automatisés d'informations nominatives auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'HEBERGEMENT SUR NOS SERVEURS

Il est formellement interdit au **Client** d'analyser, visualiser ou modifier la configuration des serveurs de **RondPoint Médias Services** ainsi que sa structure et les fichiers la constituant, ou tenter de le faire. Les seules interventions autorisées du **Client** sur les serveurs sont l'implémentation, la mise à jour ou la suppression des éléments (fichiers et répertoires) de la solution acquise. Toute intervention sur des sites internet de tiers présents sur nos serveurs



et/ou toute intrusion ou tentative d'intrusion des systèmes informatiques de **RondPoint Médias Services** entrainera la mise en cause immédiate de la responsabilité pénale et civile du **Client** par **RondPoint Médias Services**.

Le **Client** s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le **Client** s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droit sur les brevets ou sur les marques.

Le **Client** garantit **RondPoint Médias Services** de toute action en revendications de tiers liées au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal. A ce titre, le **Client** indemnifiera **RondPoint Médias Services** de tous frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, comprenant les honoraires et frais raisonnables des conseils de **RondPoint Médias Services**, même par une décision de justice non définitive.

Le **Client** supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du service, consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le **Client** aura fourni son (ou ses) codes d'accès, non conforme aux instructions de fonctionnement qui lui auront été fournies par **RondPoint Médias Services**. Le **Client** veillera à ce que les membres de son personnel en rapport avec **RondPoint Médias Services** soient formés au fonctionnement des services sur internet.

De manière générale, le **Client** s'engage à ce que les scripts hébergés ne portent pas atteinte à la configuration des serveurs de **RondPoint Médias Services**. Ainsi l'utilisation de programmes MySQL, PHP, Perl, Java ou de tout autre logiciel, de manière inappropriée ou abusive (scripts en boucle, connexion persistante, etc...) et non conforme aux standards de programmation susvisés est rigoureusement interdite. Le **Client** est averti que l'utilisation abusive (ou reposant sur une programmation incorrecte) peut être de nature à rendre incompatible le fonctionnement de son site internet sur nos serveurs et exposer le site concerné à une suspension sans préavis afin de garantir une qualité de service acceptable pour tous les autres clients présents sur ce même serveur.

ARTICLE 7 – DEPASSEMENT DU VOLUME MENSUEL DE TRANSFERT DE DONNEES ET/OU DE L'ESPACE DE STOCKAGE ATTRIBUES INITIALEMENT

En cas de dépassement avéré et répété du volume de transfert et/ou de l'espace de stockage, constaté sur le site du **Client**, **RondPoint Médias Services** pourra imposer à son client une nouvelle formule d'hébergement faisant alors l'objet d'une nouvelle facturation établie au tarif en vigueur au jour du dépassement, ce que le **Client** accepte expressément. En cas de litige, les parties conviennent que les mesures présentes dans la base technique feront seules foi en matière de dépassement de la bande passante et de dépassement de l'espace de stockage mis à la disposition du **Client** sur la plateforme d'hébergement.



ARTICLE 8 – SOLUTIONS DE MESSAGERIE ELECTRONIQUE

RondPoint Médias Services propose des solutions de messageries électroniques au **Client**. Ces services sont situés sur un serveur spécifique, différent des serveurs d'hébergement.

RondPoint Médias Services dégage toute responsabilité sur le délai de transmission, l'intégralité et l'intégrité des messages déposés dans les boîtes aux lettres du **Client** ou renvoyés à d'autres adresses, y compris si elles sont situées sur le même serveur de messagerie.

Il appartient notamment au **Client** de s'équiper de systèmes de sécurité suffisants lui permettant d'éradiquer tout type de virus pouvant circuler sur internet et pouvant s'introduire sur son système informatique par le biais du service de la messagerie électronique.

Le **Client** s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités de la messagerie (mail, newsletter) pour envoyer des messages en grand nombre ou à des personnes ne souhaitant pas les recevoir (SPAM)

Le **Client** est seul responsable de la conservation et de la communication de ces identifiants et mots de passe.

ARTICLE 9 – DUREE DU PRESENT CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par les deux parties, pour une période de [_____(_____)], et renouvelable par période de [_____(_____)] par tacite reconduction, sauf dénonciation du **Client** au plus tard un (1) mois avant la date anniversaire du contrat.

ARTICLE 10 – RESILIATION

Le contrat pourra être résilié dans les conditions fixées ci-après :

- Dénonciation écrite de l'une des parties adressée à l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délais de trois (3) mois avant la date anniversaire du contrat.
- En cas de force majeure, lorsque la suspension des services excède un délai de trente (30) jours, le contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou de l'autre des parties.
- En cas de rupture de ses engagements par l'une des parties, l'autre partie pourra de plein droit résilier le contrat, sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre, en notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie précisant en détails les fautes supposées et les moyens d'y remédier, notification restée sans réaction de la part de la partie défaillante quinze (15) jours suivant son envoie.

Le concepteur et le **Client** s'obligent mutuellement à s'avertir, par lettre recommandée avec accusé de réception de tout manquement au présent contrat.

En cas de résiliation du contrat, toute somme versée est due.

A la fin du contrat, pour quelque cause que ce soit, le **Client** devra, sans délai, cesser toute utilisation de la plateforme **RondPoint Médias Services**, et procéder à ses frais au rapatriement de ses données.



RondPoint Médias Services ne pourrait en aucun cas être inquiétée de la destruction de données confidentielles ou pas, passé ce délai.

ARTICLE 11 – SUSPENSION

RondPoint Médias Services se réserve le droit de suspendre toutes les prestations en cours, à tout moment et sans préavis, à la demande expresse d'une autorité administrative ou juridictionnelle compétente, ou encore en cas d'atteinte réelle ou supposée à un droit quelconque, ceci sans que cette suspension puisse être considérée comme un manquement à ses obligations.

Le Client reconnaît et accepte que **RondPoint Médias Services** pourra subordonner le rétablissement des prestations suspendues à la mise en œuvre effective par le **Client** des mesures appropriées destinées à garantir tout risque de perpétuation ou de réitération des faits à l'origine de la suspension.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, telle que définie la jurisprudence des tribunaux français, rendant impossible l'exécution par une partie de ses obligations, les obligations de **RondPoint Médias Services** seront dans un premier temps suspendues.

Au cas où la suspension excède un délai de un (1) mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou de l'autre des parties. **RondPoint Médias Services** sera alors délié de ses engagements, sans que quelconque indemnité soit due de ce fait.

ARTICLE 13 – CONFIDENTIALITE

Chacune des parties au présent contrat s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme « confidentiels », pendant la durée du présent contrat et pour une durée de cinq (5) ans à son expiration, les documents, informations, formules, systèmes, logiciels, savoir-faire ou données quelconques en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord.

Ne peuvent être concernées par cette obligation de confidentialité, les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

ARTICLE 14 – COOPERATION AVEC LES AUTORITES

RondPoint Médias Services se réserve le droit de coopérer conformément à la loi, avec les autorités qui effectueraient des vérifications relatives à des contenus ou services accessibles via le réseau internet ou à des activités illégales exercées par un utilisateur.

RondPoint Médias Services n'est pas soumise à une obligation générale de surveiller les informations qu'elle stocke, ni de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Cependant, **RondPoint Médias Services** pourra être amenée à informer les autorités compétentes, des activités ou informations illicites dont elle pourra acquérir connaissance dans l'exercice de son activité.



RondPoint Médias Services est tenue, par ailleurs, de détenir et de conserver les données de nature à permettre l'identification de toute personne ayant contribué à la création d'un contenu des services dont elle assure le stockage.

ARTICLE 15 – CESSION DU CONTRAT

Le contrat est conclu « intuitu personae » et ne saurait, à titre principal ou accessoire, faire l'objet d'aucune cession ou transmission à titre gratuit ou onéreux, sans le consentement expresse de l'autre partie.

ARTICLE 16 – CLAUSE DE DIVISIBILITE CONTRACTUELLE

Si l'une des clauses du contrat était contraire à une loi d'ordre public nationale ou internationale, seule la clause en question sera annulée, le contrat demeurant valable pour le surplus. Les parties négocieront de bonne foi la rédaction d'une nouvelle clause destinée à remplacer celle qui était nulle.

ARTICLE 17 – NOTIFICATION / RECLAMATION

Sauf indication contraire, toute notification du Client devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

RondPoint Médias Services

M. Jean- Claude GIRAUD

11, rue de la Durance – Château Laty - F - 05000 - GAP

Sauf indication contraire, toute réclamation et/ou observation devra être adressée à la même adresse.

ARTICLE 18 – PERMANENCE DES CLAUSES

Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque du présent contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie découlant de ladite disposition.

ARTICLE 19 – CONCLUSIONS

Les conditions générales de ventes sont à la disposition de nos clients sur notre site internet (www.rondpoint.org) Les Clients sont toujours invités à les consulter et les télécharger pour en prendre connaissance avant tout engagement de travaux. L'accord de travaux donné par le Client induit sa pleine connaissance des dites conditions comme cela lui est précisément stipulé.

ARTICLE 20 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La présente convention est soumise au droit Français.



Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté devant les tribunaux de GAP, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou sur requête.

Le **Client** s'engage à rechercher une solution amiable avec **RondPoint Médias Services** avant toute action judiciaire.